



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



## V - Infrastructures de marché et autres acteurs de marché

### V. 2 - Dépositaires centraux, chambres de compensation, systèmes de règlement et de livraison

**Applicable au 25 juillet 2019**[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2019-10

### Position DOC-2019-10 relative aux orientations concernant l'application des points 6 et 7 de la section C de l'annexe 1 de la directive MIFID II

#### Version consultée

#### Résumé

Le 24 juin 2019, l'AMF a déclaré qu'elle est conforme aux orientations de l'ESMA concernant l'application des points 6 et 7 de la section c de l'annexe 1 de la directive MiFID II.

[↓ Télécharger la doctrine](#)

## Mots clés

SERVICES D'INVESTISSEMENT

*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*

